www.inalco.com

ASSURANCE COLLECTIVE

GUIDE D'INFORMATION SUR LES CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.

INDUSTRIELLE ALLIANCE
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

Lorsque vous soumettez une demande de règlement pour des chaussures orthopédiques, vous devez fournir les documents et l'information mentionnés ci-contre afin de nous aider à déterminer correctement votre admissibilité, tout en respectant les dispositions contenues dans le régime d'assurance collective de votre employeur.

Veuillez par ailleurs consulter votre administrateur de régime d'assurance collective afin de connaître les critères à respecter lorsque vous soumettez une demande.

DOCUMENTS ET INFORMATION À FOURNIR LORSQUE VOUS SOUMETTEZ UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

- Une photocopie de l'examen biomécanique et de l'analyse de démarche indiquant le besoin médical tel que déterminé par un professionnel de la santé qualifié (par exemple un podiatre, un podologue, un podo-orthésiste et un orthésiste dûment autorisés) qui exerce dans le cadre d'expertise de sa profession.
- Le nom et les qualifications du spécialiste en chaussures orthopédiques dûment autorisé (par exemple un podiatre, un podologue, un podo-orthésiste et un orthésiste dûment autorisés) qui a fabriqué sur mesure, modifié ou moulé sur mesure vos chaussures.
- Pour les chaussures orthopédiques en stock, modifiées ou moulées sur mesure, les détails relatifs aux chaussures, y compris la marque, le numéro du modèle et le style. Les chaussures standard vendues au détail ne sont pas admissibles aux prestations.
- Pour les chaussures modifiées ou moulées sur mesure, une liste détaillée des modifications apportées pour palier les difformités ou améliorer votre état. Chaque modification doit être décrite précisément et présentée séparément sur la facture.
- Pour les chaussures sur mesure, une description de la technique de fabrication.
- Une demande de règlement remplie, signée et datée ainsi que la facture originale confirmant que les chaussures ont été livrées et que les frais* ont été acquittés en totalité.

*Le remboursement sera effectué en fonction des frais usuels et coutumiers normalement engagés dans la localité où le service a été fourni.

PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ QUALIFIÉ

Un professionnel de la santé qualifié (par exemple un podiatre, un podologue, un podo-orthésiste et un orthésiste dûment autorisés) effectuera un examen complet (d'environ 45 minutes) pour s'assurer que vous recevrez les soins les plus appropriés. Un professionnel de la santé qualifié est une personne qui exerce dans le cadre d'expertise de sa profession.

EXAMEN BIOMÉCANIQUE

L'examen biomécanique (examen et analyse de démarche) est nécessaire car il fait partie de votre demande de règlement pour des chaussures orthopédiques. Vous trouverez ci-dessous plus de détails concernant cet examen.

Antécédents médicaux : Revue complète de vos antécédents médicaux, des symptômes, des blessures subies par le passé et de vos habitudes de vie (emploi et activités). Le professionnel de la santé procédera également à une analyse de vos chaussures à savoir si elles vous conviennent et si leur style est adapté. Il examinera aussi votre façon de les porter.

Examen : Évaluation manuelle complète des membres inférieurs, y compris la structure du pied, l'alignement et la force, l'amplitude du mouvement et la détection des anomalies.

Analyse de la démarche : Le professionnel de la santé vous observera lorsque vous marchez afin de détecter les compensations ou les anomalies.

Évaluation des chaussures orthopédiques : Le professionnel de la santé déterminera les traitements possibles et expliquera de quelle façon le traitement répondra à vos besoins personnels.

FORME

POUR CHAUSSURES SUR MESURE

Une forme est un modèle en trois dimensions (volumétrique) qui ne peut être obtenu qu'à l'aide d'un moulage en plastique, d'un bas de plâtre et de techniques de balayage optique ou laser conçu pour reproduire les contours particuliers de la plante et de la face dorsale de votre pied ou de votre cheville.

FABRICATION DES CHAUSSURES

Les chaussures sur mesure sont fabriquées à l'aide d'une image en trois dimensions du pied et de la jambe et faites de matières premières. Les chaussures sur mesure sont conçues spécialement pour vous et sont habituellement nécessaires quand les chaussures en stock ne vous vont pas en raison de difformités ou ne vous conviennent pas en raison d'un dysfonctionnement important. Les chaussures sur mesure sont indiquées dans les cas les plus sérieux de problèmes d'ajustement aux pieds et aux chevilles.

LIVRAISON DES CHAUSSURES

Les chaussures sur mesure doivent être ajustées à votre pied, et votre façon de marcher avec ces chaussures doit être évaluée. Votre façon de marcher avec des chaussures orthopédiques modifiées ou moulées sur mesure doit également être évaluée. Un suivi doit être offert et, préférablement, celui-ci devrait être prévu dans un délai de 2 à 6 semaines et effectué par le même professionnel.

Source : Pedorthic Association of Canada

INFORMATION À COMMUNIQUER AU PATIENT

Le professionnel de la santé devrait expliquer de quelle façon se déroulera l'adaptation à vos nouvelles chaussures orthopédiques ainsi que la façon dont vous devrez en prendre soin pour les conserver longtemps. L'ajustement des chaussures et les caractéristiques de celles-ci sont des éléments qui doivent être mentionnés au patient afin de bien l'informer. Les patients doivent également être avisés que le port des chaussures pourrait ne pas donner les résultats escomptés et que, si cela se produit, ils doivent revenir.

INDUSTRIELLE ALLIANCE
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

F54-869